



# CAHIER DES CHARGES

## LOCATION DES SALLES DE REUNION

Année 2015

### 1. CONDITIONS DE LOCATION ET DE MISE A DISPOSITION DES SALLES

**La Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Opale loue et met à disposition ses salles pour accueillir des manifestations à caractère économique, à l'exclusion de toute manifestation professionnelle ou politique.**

Dans ce cadre :

- les manifestations collectives d'intérêt général : mise à disposition gratuite.
- les manifestations d'intérêt sectoriel ou privé : la location de la salle sera attribuée au tarif en vigueur :
  - Remise de 20 % pour les ressortissants de la circonscription (inscrits au RCS) sur le seul coût de location, hors week-end et jour férié. Le gardiennage, nettoyage, matériel, etc. seront facturés en totalité,
  - Plein tarif pour les non ressortissants de la circonscription.

La validité de toute réservation effectuée, reste soumise à la condition que ne survienne pas à la même date, une manifestation jugée prioritaire par la CCI. La réservation peut ainsi être annulée jusqu'à 15 jours avant la date retenue.

### 2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le preneur s'engage :

- à ne pas utiliser la salle pour des manifestations dansantes,
- **à ne fixer aucun élément quel qu'il soit et par quelque moyen que ce soit sur les parois et sur le sol,**
- **à veiller à ce que l'interdiction de fumer dans la salle soit respectée,**
- de n'apporter aucun matériel susceptible de provoquer des dégradations.

#### 2.1. Etat des lieux : salles de grande capacité

Un état des lieux contradictoire sera effectué entre les parties avant la prise en charge de la salle par le preneur et après. Toute dégradation sera mise à la charge du preneur. A défaut, la salle et le matériel seront considérés pris en parfait état.

## 2.2. Installation de matériel

Si la mise en place de matériel autre que celui mis à disposition du preneur par la CCI nécessite une aide ou intervention des agents de la CCI, celle-ci sera facturée sur la base **horaire de 35 € H.T. par agent**.  
Aucune mise en place de salle pour le **Village Entreprise Doret 1**

## 2.3. Nettoyage

**Il est à noter que le preneur devra évacuer lui-même la totalité de ses déchets.**

Le nettoyage est compris dans le prix de location, à l'exception des salles de grande capacité pour lesquelles un tarif forfaitaire est appliqué.

## 2.4. Responsabilité & Assurance

Le preneur sera responsable des dommages causés aux biens loués. Il supportera également l'ensemble des réclamations qui pourraient être formulées à son encontre ou à celle de la CCICO et liées à l'organisation de sa manifestation.

Il devra souscrire à cet effet une assurance couvrant les risques liés aux dommages aux biens loués et à sa responsabilité vis-à-vis de la CCICO et des tiers. (voir article 4.6.1).

## 2.5. Accès handicapés

L'agence de Dunkerque **ne dispose pas d'accès** adaptés pour recevoir des personnes à mobilité réduite. Seul le hall d'accueil leur est accessible. L'absence d'un tel accès étant signalé avant la location de la salle, la responsabilité de la CCI Côte d'Opale ne saurait donc être engagée du fait de l'absence de tels accès dans les étages.

## 2.6. Gardiennage

En dehors des heures ouvrables (8H30-12H30 / 13H30-17H30), la CCI Côte d'Opale assure le gardiennage aux conditions financières suivantes :

- En semaine à partir de 17h30                      47 € H.T. / heure
- En semaine entre 12h30 et 13h30              Forfait ouverture le midi 47 € H.T
- Week-end et jours fériés                        57 € H.T. / heure

**Pour l'exercice de cette prestation, la CCICO ne s'oblige qu'à une obligation de moyens.**

## 2.7. Sécurité / SSIAP « agent de sécurité »

**A partir de 50 participants, un agent SSIAP1 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à la Personne) est obligatoire.**

- En semaine à partir de 8h00                      47 € H.T. / heure
- Week-end et jours fériés                        57 € H.T. / heure

### **3. CONSIGNES DE SECURITE POUR LES ORGANISATEURS DE MANIFESTATION DANS LES LOCAUX DE LA CCI COTE D'OPALE :**

L'organisateur veillera à mettre en place les conditions de sécurité nécessaires au bon déroulement de la manifestation, Il veillera à respecter le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et notamment à :

- Ne pas obstruer les zones de circulation, les couloirs, les cages d'escaliers, les issues de secours.
- Maintenir libre et totalement dégagés les moyens de secours (plans d'évacuation, extincteurs, RIA, déclencheurs d'alarmes incendie).
- Ne pas condamner les portes des salles de réunion utilisées.
- Ne pas dépasser le nombre de personnes prévues dans le contrat.
- Ne pas utiliser du matériel d'artifice (pas de flamme).
- Ne pas entreposer aucun produit, dit à risque, dans la salle et ses abords.
- Utiliser des matériaux ignifugés (fournir le document référant à l'ignifugation).
- Ne pas utiliser le monte-charge (Agence de Dunkerque) comme moyen de transport de personnes (l'appareil n'est pas équipé de trappe de secours en cas de panne).
- Veiller à faire respecter l'interdiction de fumer.

#### **3.1. Durant les horaires d'ouverture de la CCI Côte d'Opale (8H30-12H30 / 13H30-17H30) :**

##### **3.1.1. EN CAS D'INCENDIE OU AUTRES EVENEMENTS NECESSITANTS UNE EVACUATION :**

- L'organisateur se chargera de prévenir l'accueil de la CCI en précisant : la nature et l'ampleur du sinistre, l'agent d'accueil déclenchera la procédure habituelle d'urgence.
- L'organisateur procédera à l'évacuation des visiteurs assistants à la manifestation, y compris les personnes à mobilités réduites, tout en étant sous l'autorité du responsable d'évacuation de la CCI.

##### **3.1.2. EN CAS D'ACCIDENT OU MALAISE :**

- L'organisateur pourra par l'intermédiaire de l'accueil, faire appel aux secouristes du travail de la CCI.

#### **3.2. En dehors des horaires d'ouverture de la CCI\_Côte d'opale (12h30-13h30 et après 17h30) :**

##### **Moins de 50 participants**

##### **3.2.1. EN CAS D'INCENDIE OU AUTRES EVENEMENTS NECESSITANTS UNE EVACUATION :**

- L'organisateur se chargera de prévenir le gardien en poste à l'accueil de la CCI, celui-ci se chargera de prévenir les secours ainsi qu'un représentant de la CCI.
- L'organisateur se chargera de l'accueil et de l'orientation des secours.
- L'organisateur procédera à l'évacuation des visiteurs assistants à la manifestation, y compris les personnes à mobilités réduite et prestataires de service.
- L'organisateur s'assurera que les lieux ont bien été évacués en totalité.

### **3.2.2. EN CAS D'ACCIDENT OU MALAISE :**

- L'organisateur devra prévenir le gardien en poste à l'accueil de la CCI, celui-ci préviendra les secours.
- L'organisateur devra porter secours aux victimes en attendant l'arrivée des secours spécialisés.
- L'organisateur assurera l'accueil des secours.

### **Plus de 50 participants**

### **3.2.3. EN CAS D'INCENDIE OU AUTRES EVENEMENTS NECESSITANTS UNE EVACUATION OU EN CAS D'ACCIDENT :**

- L'organisateur fera appel à l'agent spécialisé SSIAP1 et se mettra à sa disposition.

#### **MISSION du SSIAP :**

- prévenir les incendies
- sensibiliser les personnes en matière de sécurité contre l'incendie et dans le cadre de l'assistance à la personne
- contrôler les moyens concourant à la sécurité incendie
- évacuer le public
- intervenir de façon précoce face aux incendies
- prendre en charge les victimes de malaise ou d'accident
- alerter et l'accueillir les secours

#### **Lieux de rassemblement en cas d'évacuation :**

##### **Agence de Boulogne :**

- Parking privé de la direction, Boulevard Gambetta

##### **Agence de Calais :**

- Boulevard des Alliés ou jardin de l'Hôtel Consulaire
- Rue Jean Noël Dubout

##### **Agence de Dunkerque :**

- Trottoir de la Place de l'Yser à Dunkerque

### **3.2.4. Interdiction de fumer**

Conformément à la loi 91-32 dite loi Evin et ses décrets d'application, les salles, la totalité des locaux de la CCI Côte d'Opale constitue un espace non fumeur

## 4. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES DES SALLES

### 4.1. Salles Agence de Boulogne

- Salle de Conférence : 178 personnes maximum
- Salle de Réception : 164 personnes maximum
- Salle Visioconférence : 10 personnes maximum
- Salle Gambetta : 16 personnes maximum
- Salle Jardin : 19 personnes maximum
- Salle Folkestone : 17 personnes maximum
- Salle Stella 1 : 12 personnes maximum
- Salle Stella 2 : 19 personnes maximum

### 4.2. Salles Agence de Calais

- Grand Salon : 300 personnes maximum
- Salle des Délibérations : 120 personnes maximum ou 70 avec tables
- Mezzanine : 100 personnes maximum
- Salle Visioconférence : 10 personnes maximum
- Salle 9 : 29 personnes maximum
- Salle 1 : 11 personnes maximum
- Salle 2 : 12 personnes maximum
- Salle 3 : 18 personnes maximum

### 4.3. Salles Agence de Dunkerque

- Salle Vergier : 400 personnes maximum  
100 personnes 1/3 de la salle  
200 personnes 2/3 de la salle  
350 personnes assises  
190 personnes avec tables
- Mezzanine : 100 personnes maximum
- Salle Faulconnier : 28 personnes maximum
- Salle Trystram A : 16 personnes maximum
- Salle Trystram B : 10 personnes maximum
- Salle Trystram A et B : 26 personnes maximum
- Bureau des Elus : 12 personnes maximum
- Salle Visioconférence : 12 personnes maximum
- Salle Ziegler : 12 personnes maximum
- Salle Coquelle : 25 personnes maximum

#### 4.4. Vidéo projection

Dans la plupart des salles, la CCI met à la disposition du preneur du matériel de vidéo projection.

Le preneur pourra brancher son propre ordinateur sur le vidéo projecteur après accord de la CCI. La CCI ne peut être tenue responsable de dysfonctionnements éventuels.

Le preneur veillera, avant sa réunion, au bon fonctionnement du matériel mis à sa disposition.

Le preneur sera responsable des dommages causés à ce matériel et dont il pourra lui être demandé le remplacement en cas de disparition ou de dommages non réparables.

#### 4.5. Nettoyage

**Il est à noter que le preneur devra évacuer lui-même la totalité de ses déchets.**

Le nettoyage est compris dans le prix de location, à l'exception des salles de grande capacité pour lesquelles un tarif forfaitaire est appliqué.

#### 4.6. Dispositions et usages spécifiques des grandes Salles

##### Agence de Boulogne :

- Salle de Conférence
- Salle de Réception

##### Agence de Calais :

- Grand Salon
- Salle des Délibérations
- Mezzanine

##### Agence de Dunkerque :

- Salle Vergier

##### 4.6.1. Assurance

Le preneur et/ou organisateur devra souscrire, auprès de Compagnies d'Assurances notoirement solvables, des polices d'assurance pour couvrir les conséquences pécuniaires de toutes les responsabilités qu'il encourt, du fait de ses activités et de sa présence dans les lieux mis à sa disposition, dans tous les cas où elles seraient recherchées à la suite de tout dommage causé tant à des tiers, qu'à la CCI Côte d'Opale, propriétaire des lieux, et qu'à toute autre personne.

Le preneur et/ou organisateur devra fournir la justification de ces assurances deux jours avant son entrée dans les lieux à la CCI Côte d'Opale (voir ci-joint modèle d'attestation type, à faire signer par l'assureur et à nous retourner dans le délai précité).

A défaut de la présentation d'une telle justification, l'accès des lieux dont il a sollicité la mise à disposition ne lui sera pas accordée.

##### 4.6.2. Régie - Tarif technicien Sono

La CCI peut mettre à disposition du preneur sa régie.

Sa commande et son contrôle seront assurés par un agent de la CCI ou par un prestataire désigné par elle. La prestation est assurée aux conditions financières suivantes :

- En semaine heures ouvrables : 57 € H.T. / heure
- En semaine à partir de 17h30 : 57 € H.T. / heure
- En semaine entre 12h30 et 13h30 : Forfait ouverture le midi 57 € H.T
- Week-end et jours fériés : 67 € H.T. / heure

#### 4.6.3. Nettoyage des salles de grande capacité

Il est à noter que le preneur devra évacuer lui-même la totalité de ses déchets.

Le nettoyage sera facturé sur la base forfaitaire de :

|                                                                                        | Surface et / ou<br>Nombre<br>de<br>personnes | Journée ou soirée à partir de 18h |                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|
|                                                                                        |                                              | Du lundi<br>au vendredi           | Week end et jours<br>fériés |
| <b>Nettoyage Forfaits Grandes salles<br/>(/ à la surface) :</b>                        |                                              |                                   |                             |
| <b>AGENCE DE BOULOGNE</b>                                                              |                                              |                                   |                             |
| Salle de CONFERENCES                                                                   | 163 m <sup>2</sup> /178 pers                 | 100 €                             | 180 €                       |
| Salle de RECEPTIONS                                                                    | 166 m <sup>2</sup> /164 pers                 | 100 €                             | 180 €                       |
| <b>AGENCE DE CALAIS</b>                                                                |                                              |                                   |                             |
| GRAND SALON                                                                            | 300 m <sup>2</sup> /300 pers                 | 183 €                             | 213 €                       |
| MEZZANINE (Agence de Calais)                                                           | 70 m <sup>2</sup> /50 pers                   | 39 €                              |                             |
| Salle des DELIBERATIONS                                                                | 100 m <sup>2</sup> /100 pers                 | 61 €                              | 91 €                        |
| VILLAGE D'ENTREPRISES DORET 1                                                          | 100 m <sup>2</sup> /50 pers                  | 61 €                              | 91 €                        |
| <b>AGENCE DE DUNKERQUE</b>                                                             |                                              |                                   |                             |
| VERGIER                                                                                | 375 m <sup>2</sup> /400 pers                 | 230 €                             | 260 €                       |
| <b>Remise en Etat si dégradations :</b>                                                |                                              |                                   |                             |
| Nettoyage Moquette si cela s'avère nécessaire<br>(salles Vergier et des Délibérations) |                                              | 500 €                             | 500 €                       |
| Nettoyage : Remise en Etat suite dégradations                                          |                                              | 30 € /h                           | 40 € /h                     |

#### 4.6.4. Matériel mis à disposition agence de Boulogne

##### Salle de conférence :

- Une estrade fixe de 2.50 m x 8 m avec table démontable
- 2 tables basses en verre
- 7 sièges chauffeuses
- 1 pupitre avec pied de micro girafe
- 1 régie comprenant : 1 micro baladeur HF, 2 micros à fil sur l'estrade
- 2 vestiaires
- 1 écran électrique fixe avec rideau de scène
- 1 vidéo projecteur

##### Salle de réception :

- 1 régie comprenant 1 micro sans fil HF et micro à fil
- 1 vidéo projecteur
- 1 écran électrique
- 1 pupitre transparent avec pied de micro girafe
- 1 bar fixe de 0.80 m x 5 m
- 7 tables avec 2 niveaux de hauteur

Afin d'assurer l'organisation matérielle des manifestations, il est demandé de nous préciser par écrit, quinze jours avant la date, vos besoins dans ce domaine.

### **Matériel mis à disposition agence de Calais**

- 1 estrade composée de 14 éléments modulables de 2m x1m chacun
- 5 tables 3 personnes équipées de 3 micros et de 2 retours vidéo (écran)
- 1 pupitre
- 1 régie comprenant : 2 micros baladeurs HF, des moyens audio et vidéo, 1 enregistreur numérique
- 250 sièges simples
- 70 sièges confort avec accotoirs
- 7 tables rectangulaires pour réaliser un bar pour cocktail ou apéritif
- 46 tables rectangulaires (3 personnes)
- 4 tables 45° Gauches, 4 tables 45° Droites, 2 tables ¼ de rond
- 2 vestiaires (portants)
- 2 écrans électriques (dans le Grand Salon) fixe
- 1 vidéo projecteur
- 7 manges debout

Afin d'assurer l'organisation matérielle des manifestations, il est demandé de nous préciser par écrit, quinze jours avant la date, vos besoins dans ce domaine.

### **4.6.5. Matériel mis à disposition agence de Dunkerque**

- Une estrade de 18 m2
- 2 tables basses en verre
- 12 sièges chauffeuses
- 1 pupitre
- 1 régie comprenant : 5 micros baladeurs HF, 1 micro-cravate, des moyens audio et vidéo, 1 enregistreur numérique
- 350 sièges
- 7 tables rectangulaires pour réaliser un bar pour cocktail ou apéritif
- 37 tables rectangulaires (6 personnes)
- 25 tables ovales (8 personnes)
- 2 vestiaires
- 2 écrans électriques
- 1 vidéo projecteur
- 7 manges debout

Afin d'assurer l'organisation matérielle des manifestations, il est demandé de nous préciser par écrit, quinze jours avant la date, vos besoins dans ce domaine.



#### 4.6.6. Dispositifs Electriques Agence de Boulogne

- Répartition de prises de courant de chaque coté des salles protégés par un disjoncteur 16 A  
**Attention, les salles de réception et de conférence sont équipées de détecteur de fumée.**

#### 4.6.7. Dispositifs Electriques Agence de Calais

##### **Grand salon**

- Réseau de 28 prises de courant murales, protégé par un disjoncteur différentiel 20 ampères,
- Réseau de 4 prises hypra 380 volts 3 plots + neutre + terre IP 44 32 références, avec protection différentiel 63 ampères (situées aux 4 coins du grand salon)

**Toutes les autres salles sont équipées en prises de courant 20 A**

**Excepté pour le Village d'entreprises Doret 1, deux prises 20 A sont sur onduleur dans chaque salle**

#### 4.6.8. Dispositifs Electriques Agence de Dunkerque

- Réseau de 8 prises de courant murales, protégé par un disjoncteur 16 ampères, soit une puissance de 3520 watts,
- Réseau de 4 prises de courant au sol, protégé par un disjoncteur 16 ampères, soit une puissance de 3520 watts. La puissance totale est de 7040 watts, l'ensemble des deux circuits étant alimenté par un disjoncteur 32 ampères.
- Réseau de deux prises hypra 380 volts 3 plots + neutre + terre IP 44 32 ampères références Legrand 52920, avec protection différentiel 63 ampères
- Possibilité de mise à disposition de deux coffrets électriques alimentés en 380 volts + neutre + terre.
- Chaque coffret comprend :
  - 1 protection individuelle,
  - 1 bouton d'arrêt d'urgence,
  - 10 prises 220 volts + terre avec protection individuelle 10 ampères.